

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 13 Janvier 2012 à 20 h 30**

L'an deux mille douze, le treize janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf janvier deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 11

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur POMIES Jean-Paul, Madame MORVAN Virginie, Madame LUCAS Nicole, Madame PORTIER Michèle.

Etait excusé : 4

Monsieur MARCHAND Michel (pouvoir à Monsieur ROCHETTE Yves)
Monsieur LAVAL Bertrand (pouvoir à Madame ROBIN Françoise)
Monsieur BERNARDIN Gilbert (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)
Madame LAVIEILLE Noëlle (pouvoir à Madame LUCAS Nicole)

Secrétaire de séance : Monsieur CONCHON Daniel

1. Modification du POS : approbation suite à l'enquête publique

Monsieur le Maire expose ;

Par délibération en date du 7 octobre 2011 le conseil municipal décidait de modifier le POS de la commune de Ménilles visant à réduire les potentialités de consommation des espaces agricoles et à intégrer, si besoin, dans cette modification quelques adaptations mineures. Une enquête publique a été prescrite pour une durée de 31 jours (du 30/11/2011 au 30/12/2011) par arrêté municipal n°2011-025 du 08/11/2011. Monsieur JEHANNIN, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rouen, qui a tenu 4 permanences en Mairie pendant la durée de l'enquête, a émis un avis favorable dans son rapport d'enquête publique. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du POS de la commune telle qu'elle a été présentée et charge Monsieur le Maire de veiller à la juste application de ces nouvelles dispositions et de faire procéder à l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La présente délibération du conseil municipal sera affichée pendant un mois en mairie, du 17/01/2012 au 18/02/2012 et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département : *Eure Infos*.

2. Transaction foncière

Monsieur le Maire expose ;

Un projet de construction d'une cinquantaine de logements individuels sur les terrains situés au lieu et place de l'ancienne usine de fonderie à Ménilles est à l'étude et pourrait voir le jour vers 2013-2014.

Dans le cadre de l'aménagement des terrains jouxtant sur 69 ml la VC52, il est nécessaire de modifier le tracé actuel de cette voie communale qui est à ce jour en impasse. Elle ne dessert plus qu'une seule habitation située au début de cette voie, à l'intersection avec la RD65. Monsieur le Maire propose sur les 122 ml qui comprennent cette voie actuelle, de conserver les 53 premiers mètres linéaires, en partant de la RD 65, dans le domaine public de la commune afin de continuer à desservir l'unique habitation limitrophe de cette voie, et de déclasser les 69 ml restant et la placette dite place de la gare afin de les réintroduire dans le domaine privé de la commune et de pouvoir les céder par la suite aux fins de faciliter la réhabilitation de la friche industrielle à proximité. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver les 53 premiers mètres linéaires de la VC52, rue de la gare, en partant de la RD65, dans le domaine public de la commune, de déclasser les 69 mètres linéaires suivants et la placette dite place de la gare, afin de les réintroduire dans le domaine privé de la commune et enfin décide d'adopter le tableau de classement des voiries communales modifié en conséquence.

3. Contrat de travail – augmentation de la durée hebdomadaire de service

Monsieur le Maire expose ;

A la suite de la réorganisation du service des repas et du ménage effectué au sein du restaurant scolaire, il convient d'augmenter la durée de service hebdomadaire effectué par l'agent qui en a la charge à l'école maternelle. Actuellement fixé à 18 h 30 par semaine il est proposé de porter ce contrat à 20 h par semaine. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la modification du contrat de travail ainsi que de son application. Cette modification est effective à compter du 1er janvier 2012. L'augmentation de la durée étant inférieure à 10 % du nombre d'heures du poste il n'est pas nécessaire de convoquer le Comité Technique Paritaire du CDG de l'Eure.

4. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Eure (PDIPR)

Monsieur le Maire expose ;

Le comité départemental de randonnée pédestre de l'Eure souhaite pouvoir inscrire les chemins ruraux de la commune au PDIPR en cours d'élaboration. Cette démarche qui se fait en accord avec la CAPE doit être approuvée par décision de l'assemblée délibérante de la commune de Ménilles. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à ne pas les aliéner, à leur conserver un caractère ouvert et public, à assurer/accepter leur balisage par le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure, à assurer / faire assurer leur entretien par les services techniques / voirie /espaces verts de la commune de Ménilles.

5. Questions diverses

- Acquisition de matériel de bureautique : Il est nécessaire de remplacer le copieur de l'école élémentaire qui ne fonctionne plus. Plusieurs devis ont été demandés. Après vérification des offres celle de l'entreprise ATOUBURO semble la plus avantageuse pour un montant hors taxe de 1 863.25 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout mandat et tout contrat s'y référant et décide d'inscrire ce montant à la section investissement du budget primitif 2012.

- Travaux de réfection : le pignon du bâtiment de la cantine scolaire de l'école élémentaire nécessite une réfection. Après consultation de plusieurs entreprises le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'offre présentée par la SARL DENIEL pour un montant HT de 4 388,10 € et charge Monsieur le Maire de signer tout mandat et tout document s'y rapportant et décide d'inscrire ce montant à la section investissement du budget primitif 2012.

Remarques diverses :

Monsieur D. CONCHON : Les travaux de rénovation de la salle du Moulin ont débuté au début du mois de décembre 2011. Lors de l'exécution des travaux de gros œuvre il s'est avéré nécessaire de procéder à un traitement de la charpente. Après consultation de plusieurs entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SEPT pour un montant de 2 610 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir cette entreprise et charge Monsieur le Maire de signer tout acte et mandat s'y rapportant et décide de porter cette somme à la section investissement du BP 2012 de la commune.

Remplacement de l'ensemble des chaises à prévoir pour la grande salle communale (salle C) du Moulin.

Madame F. ROBIN: CCAS : La distribution des colis aux personnes âgées de 70 ans et plus a été réalisée par quelques élus de la commune les 16 et 17 Décembre 2011.

Madame V. MORVAN : Le carnaval des enfants de Pacy-sur-Eure auquel participeront les enfants de la commune de Ménilles comme l'an passé se déroulera le samedi 14 avril 2012.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 3 Février 2012 à 20 h 30**

L'an deux mille douze, le trois février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Madame LUCAS Nicole, Madame LAVIEILLE Noëlle et Madame PORTIER Michèle.

Etait excusée : 1

Madame MORVAN Virginie (pouvoir à Madame LAVIEILLE Noëlle)

Etait absent : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. Aménagement des Berges de l'Eure : 2^{ème} marché

Monsieur le Maire expose ;

Une deuxième tranche de travaux concernant l'aménagement du chemin piétonnier doit être effectuée. Par délibération en date du 13/01/2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation (annonce n°11-282789 du 20/12/2011 publiée au BOAMP). L'ouverture des plis par la commission a eu lieu le 19 janvier 2012 (4 entreprises ont répondu). La commission d'analyse des offres s'est réunie le 27 janvier 2012 et propose de retenir l'entreprise NAUDET pour un montant hors taxe de 64 700 €. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'attribuer le marché à l'entreprise NAUDET Cie ET REBOISEMENT, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de subventions auprès des acteurs publics tels que le Département de l'Eure, la Préfecture de l'Eure, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure et autres et dans ce cadre autorise Monsieur le Maire à demander des dérogations afin d'entamer les travaux au préalable.

2. Rénovation de la Maison des Associations dite salle B du Moulin

Monsieur le Maire expose ;

Dans le cadre du marché de rénovation de la Maison des Associations à Ménilles des avenants ont été présentés par les entreprises BOUQUET (lot n° gros œuvre) et l'entreprise ANDELEC (lot n°7 Electricité).

- Entreprise BOUQUET :

Montant du marché initial : 15 854,43 € H.T

Montant de l'avenant n°1 : 851,40 € H.T

Total hors taxe après avenant : 16 705,83 € H.T

- Entreprise ANDELEC :

Montant du marché initial : 15 400,00 € H.T

Montant de l'avenant n°1 : 710,55 € H.T

Total hors taxe après avenant : 16 110,55 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'avenant n°1 de l'entreprise BOUQUET pour 851,40 € H.T (soit 5,37 % du marché initial) et le montant de l'avenant n°1 de l'entreprise ANDELEC pour 710,55 € H.T (soit 4,61 % du marché initial) et charge Monsieur le Maire de leur exécution.

3. Le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Monsieur le Maire expose ;

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom sur la commune de Ménilles pour l'année 2012 (une partie de la route de Pacy entre l'entrée de Ménilles et le Stade). La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous forme d'une contribution financière telle que détaillée comme suit :

- Renforcement et effacement de réseau : la participation communale s'élève à 14 715,72 € (soit 20% du montant H.T des travaux)
- Eclairage public coordonné : 9 699,00 € (soit 40% du montant HT des travaux)
- France Télécom : enfouissement de réseau : 11 314,38 € (soit 60 % du montant H.T)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de ces participations communales et charge Monsieur le Maire d'inscrire les montants des participations aux travaux de réseau d'électricité ainsi que d'éclairage public à la section investissement du budget primitif 2012 et à la section fonctionnement pour le montant de la participation correspondant aux travaux sur le réseau France Télécom. Enfin le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou toute convention en ce sens.

4. CDG 27 : adhésion au service de mission temporaire

Monsieur le Maire expose ;

Pour pallier à l'accroissement de la charge de travail constaté depuis plusieurs mois au secrétariat de la mairie (du fait de la multiplication des tâches à réaliser : urbanisme, marchés publics, état civil, gestion des inscriptions en cantine, comptabilité et diverses demandes des usagers...et notamment du fait du changement de système informatique et bureautique de la mairie) il s'avère nécessaire de se tourner vers le service de mission temporaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure. Il est par conséquent en capacité de mettre à disposition des agents correspondant aux attentes de la commune de Ménilles et ce grâce à la signature d'une convention entre le CDG 27 et la commune de Ménilles. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le charge de son exécution.

5. Questions diverses

- **Modification du POS** : Suite à la procédure d'enquête publique liée à la modification du plan d'occupation des sols de la de Ménilles, la commune doit procéder à l'indemnisation du commissaire enquêteur, Monsieur JEHANNIN chargé de conduire cette enquête. Selon l'ordonnance du tribunal administratif de Rouen, le montant total de l'indemnisation s'élève à 1 480,68 €.
- **CAPE** : La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure lance une étude sur la question des déplacements sur son territoire. Elle souhaite connaître les déplacements habituels des usagers et leurs avis sur les transports pour améliorer les possibilités de déplacement sur le territoire de la CAPE. Pour ce faire une enquête téléphonique sera réalisée par le cabinet ITER à partir du lundi 13/02/2012.
- **Aménagement urbain** : Afin de poursuivre l'aménagement de la commune, notamment en matière de construction de logements, conformément aux engagements de la commune de Ménilles - 122 logements sur 6 ans - dans le cadre du PLH (Programme local de l'Habitat) élaboré et approuvé par la CAPE (Communauté d'Agglomération des portes de l'Eure) le 31 Mai 2010, la commune a aujourd'hui la possibilité de réaliser une partie de ce programme. En effet des contacts ont été pris avec le GROUPE EIFFAGE, pour réaliser environ 45 logements locatifs destinés à recevoir du personnel de la Base aérienne 105 ; la livraison de ces logements est envisagée pour la mi-2013. Ce nouvel ensemble est prévu sur les anciens terrains industriels de la Fonderie SIFM, et pour ce faire devront obtenir l'accord de cession de la commune d'une part, et d'un propriétaire privé d'autre part.
Le prix de cession de ces terrains est envisagé à hauteur de 320.000 €.
Le groupe EIFFAGE s'engage par ailleurs à réaliser dans le cadre de l'aménagement général de ce projet, d'une part une voirie routière, à double sens si besoin, parallèle à la rue de Croisy et desservant l'arrière de ces habitations, y compris l'éclairage public mais sans nécessité d'autres réseaux, d'autre part une voirie routière double sens perpendiculaire à la rue de Croisy – tous réseaux compris – et desservant l'arrière des propriétés de la rue Aristide Briand au droit de l'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute promesse de vente, tout acte, procédure et mandat permettant l'aboutissement cette transaction foncière et la réalisation de cet aménagement.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La prochaine commission cantine est prévue le 20/02/2012. Le conseil de l'école maternelle aura lieu le 10/02/2012 à 18h.

Monsieur D. CONCHON : Le nettoyage de la Petite Fortelle a été réalisé par l'équipe des services techniques (entretien de la sente et nettoyage de la mare).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le premier mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt cinq février deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 12

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Madame LUCAS Nicole, Madame MORVAN Virginie, Madame LAVIELLE Noëlle et Madame PORTIER Michèle.

Etaient excusés : 2

Monsieur POMIES Jean-Paul (pouvoir à Monsieur ROCHETTE Yves)

Monsieur HOLEC Bernard (pouvoir à Monsieur BERNARDIN Gilbert)

Etait absent : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. Rénovation de la Maison des Associations dite salle B du Moulin

Monsieur le Maire expose ;

Dans le cadre du marché de rénovation de la Maison des Associations à Ménilles des avenants ont été présentés par les entreprises DERLY (lot n°8 gros œuvre) : avenant n°2 d'un montant hors taxe de 675,90 € ;

et l'entreprise ANDELEC (lot n°7 Electricité) : avenant n°2 d'un montant hors taxe de 1 719,46 € et avenant n°3 d'un montant hors taxe de 2 193,04 €

- Entreprise ANDELEC :
 Montant du marché initial : 15 400,00 € H.T
 Montant de l'avenant n°1 : 710,55 € H.T
 Montant de l'avenant n°2 : 1 719,46 € H.T
 Montant de l'avenant n°3 : 2 193,04 € H.T
 Total hors taxe après avenants : 20 023,05 € H.T
- Entreprise DERLY :
 Montant du marché initial : 20 000,00 € H.T
 Montant de l'avenant n°1 : 335,03 € H.T
 Montant de l'avenant n°2 : 675,90 € H.T
 Total hors taxe après avenant : 21 010,93 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'avenant n°2 de l'entreprise DERLY pour 675,90 € H.T ainsi que le montant de l'avenant n°2 de l'entreprise ANDELEC pour 1 719,46 € H.T et de l'avenant n°3 pour 2 193,04 € H.T et charge Monsieur le Maire de leur exécution.

2. Gestion du personnel communal

Monsieur le Maire expose ;

Comme il l'a été indiqué lors du précédent conseil municipal, pour pallier à l'accroissement de la charge de travail constaté depuis plusieurs mois au secrétariat de la mairie, il s'avère nécessaire de créer un poste supplémentaire au sein du service administratif. Après s'être tourné vers le service de mission temporaire du Centre de Gestion de l'Eure et n'ayant pas trouvé de candidat pouvant correspondre aux besoins de notre collectivité, il a été décidé de procéder au recrutement direct de candidats. Il doit donc être créé un emploi d'agent d'accueil et secrétaire non titulaire, à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires au sein du service administratif de la mairie de Ménilles pour exercer les fonctions d'accueil et de secrétariat. Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 01/03/2012 :

Emplois : adjoint administratif non titulaire :

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et applicable à compter du 01/03/2012 ; Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413, et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La commission cantine a eu lieu le 20/02/2012 et le conseil de l'école maternelle le 10/02/2012 à 18h. Le prochain conseil de l'école élémentaire se tiendra le 16/03/2012.

Le personnel des écoles a suivi une formation sur l'hygiène et la sécurité alimentaire au sein des écoles de la commune jeudi 1^{er} mars 2012 tout au long de la journée.

Monsieur D. CONCHON : l'entretien de l'ensemble des calvaires de la commune a été effectué. Le portail de l'école élémentaire a été réparé. Le lavoir situé au niveau de la rue Roederer a été nettoyé.

Madame V. MORVAN : La confection du char pour le carnaval des enfants à Pacy sur Eure débutera le samedi 17 mars 2012 au sein des locaux techniques de la commune de Ménilles mis à la disposition des parents et enfants bénévoles. Comme l'année passée la commune apportera une participation financière à cette opération. Le défilé est prévu le 14 avril 2012 dès 10h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 13 avril 2012 à 20h30**

L'an deux mille douze, le treize avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt cinq février deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 9

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur HOLEC Bernard, Madame LUCAS Nicole et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 5

Monsieur COURTAT Didier (pouvoir à Monsieur ROCHETTE Yves)
Monsieur BERNARDIN Gilbert (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)
Monsieur GRAFFIN Mickaël (pouvoir à Madame LUCAS Nicole)
Madame MORVAN Virginie (pouvoir à Monsieur MARCHAND Michel)
Madame PORTIER Michèle (pouvoir à Madame ROBIN Françoise)

Etait absent : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur CONCHON Daniel

1. Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif – Exercice 2011

Monsieur le 1^{er} Adjoint, en charge du Budget, présente à l'assemblée en présence de Mme GUILLEE, Trésorier Payeur de Pacysur-Eure, le Compte de Gestion 2011. Ce document établi par la Trésorerie présente les mêmes données chiffrées que le CA 2011 présenté ci-après. L'approbation de ce document, qui doit intervenir en premier lieu, permet d'entériner la deuxième étape : l'approbation du Compte Administratif 2011. Les membres de l'assemblée délibérante après avoir oui et délibéré approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2011.

Puis le 1^{er} Adjoint présente le CA 2011 :

Fonctionnement :

Total des recettes : 975 882,49 €

Total des dépenses : 772 723,86 €

Excédent en fin d'exercice 2011 : + 203 158,63 €

Investissement :

o Réalisé 2011

Total des recettes : 952 360,39 € (dont 539 707,39 en excédent d'investissement reporté)

Total des dépenses : 196 770,51 €

o Reste à réaliser 2011

Total des recettes : 78 874 €

Total des dépenses : 467 439 €

Affectation du Résultat :

L'excédent de 203 158,63 € de la section de fonctionnement augmenté du résultat reporté de l'exercice 2010 pour 299 318,33 € sera reporté pour 502 476,96 € comme excédent au Budget Primitif 2012 et l'excédent d'investissement de 755 589,88 € sera repris au budget primitif 2012.

Monsieur le Maire ne peut pas prendre part à la délibération, les membres du Conseil après avoir oui et délibéré approuvent à l'unanimité le compte administratif 2011.

2. Approbation du Budget Primitif – Exercice 2012Fonctionnement :

Total des Dépenses : 1 524 484 €

Total des Recettes : 1 524 484 €

Investissement :

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre pour l'année 2012 son programme des gros travaux dont les principaux sont :

- Poursuite de la rénovation de la Maison des Associations dite salle B du Moulin,
- Projet de Regroupement scolaire : 1 040 115 € (dont le solde de la phase d'étude et honoraires),
- Aménagement des bords de l'Eure, suite à l'abattage des peupliers (plantation d'arbres et aménagement d'un chemin piétonnier et d'un parcours sportif),
- Parking Salle des Fêtes,
- Réfection place du Marché,
- Réfection du Lavoir côte Roederer.

Ainsi le Total des Recettes prévues est de 1 740 843 € et les Dépenses de 1 740 843 €.

Le Conseil Municipal, après avoir oui et délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2012.

3. Rénovation de la Maison des Associations dite salle B du Moulin

Monsieur le Maire expose ;

Dans le cadre du marché de rénovation de la Maison des Associations à Ménilles un avenant a été présenté par l'entreprise SAUVAGE (lot n°6 peinture) : avenant n°1 d'un montant hors taxe de 1 200 € :

Montant du marché initial :	10 300,00 € H.T
Montant de l'avenant n°1 :	1 200,00 € H.T
Total hors taxe après avenant :	11 500,00 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'avenant n°1 de l'entreprise SAUVAGE pour 1 200,00 € H.T et charge Monsieur le Maire de son exécution.

4. Convention de participation au service de médecine scolaire de Saint-Marcel

Les Centres Médico-Scolaires organisés pour les visites et les examens prescrits au titre de la santé scolaire, sont régis par des dispositions relevant de l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945, aujourd'hui codifiées aux articles L.541-1 et L.541-3 du de l'éducation. Les CMS étant administrativement rattachés à un établissement d'enseignement public et étant grevés d'affectation scolaire, les communes sont tenues, comme pour les écoles, d'assurer la gestion des Centres et de pourvoir à l'entretien des locaux.

Le bilan financier de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour l'exercice 2011 montre que l'ensemble des frais de fonctionnement pris en charge par la commune de Saint-Marcel s'élève à 5 194 €

Depuis 2004, la commune de Saint-Marcel sollicite une participation financière, basée sur le volontariat des communes bénéficiant de ce service en fonction de la clé de répartition suivante :

- 14 communes de – de 500 habitants : exonérées
- 8 communes entre 500 et 999 hbts : 126,68 €
- 8 communes entre 1 000 et 1 999 hbts : 253,36 €
- 4 communes de + de 2 000 hbts (dont Saint-Marcel) : 506,72 €

Ainsi la participation financière de la commune de Ménilles s'élèverait à 253,36 € pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité après avoir ouï et délibéré la proposition de mutualisation des dépenses de Saint Marcel en versant le montant de la participation correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

5. Questions diverses

- **Aménagement urbain place de l'ancienne fonderie** : Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction des 55 logements place de l'ancienne fonderie à Ménilles est lancé. Pour ce faire, il s'avère indispensable de créer une nouvelle voirie liant la rue des Hannebaux et la parcelle AC 109. Des études sont en cours, plusieurs entreprises ont été consultées pour réaliser la conduite d'opération. Il est proposé de retenir l'entreprise SODEREF de Saint-Marcel pour 4 766 € H.T. Quant aux divers relevés et études de géomètre, il est proposé de retenir CALDEA Géomètres experts de Vernon pour 2 420 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer une voirie nouvelle créant la liaison entre la parcelle AC 109 et la rue des Hannebaux et charge Monsieur le Maire de signer tout document, tout acte, tout mandat et tout paiement relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir CALDEA Géomètres Experts pour 2 420 € H.T pour réaliser le relevé cadastral, bornage et toute étude nécessaire et accepte de confier à l'entreprise SODEREF pour 4 766 € H.T la maîtrise d'œuvre de cette opération de création de voirie.

- **agenda** :
 - ☞ Samedi 14/04/2012 : carnaval des enfants à Pacy-sur-Eure (départ à 10h de l'Ecole DULONG) avec la participation des enfants de la commune de Ménilles qui ont réalisé un char aidés de parents bénévoles
 - ☞ Dimanche 15/04/2012 : randonnée pédestre organisée par le comité des fêtes à Ménilles
 - ☞ Dimanche 29/04/2012 : foire à tout organisée par le comité des fêtes de Ménilles rue des Saules (autour du Stade Pacy-Ménilles).

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La prochaine commission cantine aura lieu le 16/04/2012.

Monsieur D. CONCHON : l'entretien de l'ensemble des portes des bâtiments communaux (écoles, mairie, arsenal des pompiers) a été effectué. Le cimetière a été nettoyé et les allées entretenue (engravillonnage réalisé). Des carrés médiévaux (mini-potagers) supplémentaires ont été installés par l'équipe technique dans l'enceinte de la cour de l'école maternelle. Les travaux d'aménagement des berges de l'Eure ont débuté le 10 avril dernier, la plantation des arbres et arbustes a été réalisée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre mai deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 12

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame ROBIN Françoise, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur HOLEC Bernard, Madame LUCAS Nicole, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etait excusé : 1

Monsieur BERNARDIN Gilbert (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)

Etaient absents : 2

Monsieur LAVAL Bertrand

Monsieur GRAFFIN Mickaël

Secrétaire de séance : Madame ROBIN Françoise

1. Jurés d'assises

A la suite du tirage au sort, à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour éventuellement figurer sur la liste annuelle du jury criminel, établie au titre de l'année 2012 pour le ressort de la cour d'assises du département de l'Eure.

Il s'agit de :

- Monsieur Serge DROUET, domicilié 11 rue du Vin Bas ;
- Madame Monique VERSET épouse GOTTI, domiciliée 145 rue Aristide Briand ;
- Madame Isabelle THOMMERET, domiciliée 24 route de Pacy.

Ces personnes seront personnellement destinataires d'un courrier de la Mairie afin de leur notifier les résultats de ce tirage au sort.

2. Questions diverses

A- PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la procédure qui devra être mise en place pour l'élaboration du PLU.

La délibération prise en séance de conseil du 7 octobre 2011 a instauré le lancement de la procédure d'élaboration du PLU sur la commune de Ménilles. Un certain nombre d'institutions ont été informées par courrier de ce lancement. Après concertation entre les communes de MENILLES et de CROISY-SUR-EURE, il est proposé de mettre en place une convention pour la constitution d'un groupement de commandes permettant la désignation d'un bureau d'étude chargé d'élaborer le PLU de chacune de ces 2 communes membres de ce groupement. Une aide financière pourra être demandée auprès du Département de l'Eure à hauteur de 40 % du coût hors taxe de cette étude et auprès de la Préfecture. Une convention pour la création du groupement est en cours de préparation et devrait être présentée à l'assemblée délibérante de chacune des 2 communes concernées. La commune de Ménilles propose de constituer la commission d'attribution quant au choix du bureau d'étude comme suit :

- Titulaires : Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Madame PORTIER Michèle
- Suppléants : Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur COURTAT Didier et Madame ROBIN Françoise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la constitution d'un groupement de commande entre les communes de Ménilles et de Croisy-sur-Eure et autorise la création d'une commission d'attribution composée telle que décrite ci-dessus permettant la désignation d'un bureau d'étude.

B- Projet de regroupement scolaire :

Dans un courrier en date du 20 avril 2012 le Département de l'Eure a annoncé que le projet de création de groupe scolaire sur la commune de Ménilles était retenu à la programmation 2012. L'attribution de la subvention sera conditionnée au respect de l'éco-conditionnalité. Un diagnostic de performance énergétique sera demandé à la conclusion des travaux. Le projet en phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) est en cours d'étude avant la phase ultime de dépôt de permis de construire.

C- Gestion du personnel - Indemnités kilométriques :

Dans le cadre de ses fonctions, l'agent en charge de la préparation et du service des repas du midi aux écoles doit effectuer des allées et venues quotidiennes entre le restaurant scolaire de l'école maternelle sise 2 Clos d'Enneval et celui de l'école élémentaire sise 2 rue Roederer à Ménilles. Ces déplacements ouvrent droit à la prise en charge des frais de déplacements.

- Lors de l'utilisation des véhicules de service aucune indemnité kilométrique n'est versée.

- Lors de l'utilisation du véhicule personnel le barème des indemnités kilométriques fixé par voie d'arrêté interministériel s'applique. L'agent concerné percevra mensuellement de la commune de Ménilles le remboursement des frais kilométriques correspondant à ces trajets.

Le conseil municipal, après avoir oui et délibéré, à l'unanimité, accepte la prise en charge de façon mensuelle des frais kilométriques applicables, et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et tout document correspondant au remboursement des frais de cet agent communal.

D- Acquisition :

Le renouvellement du matériel de sonorisation obsolète est à prévoir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune partage le coût de cette acquisition pour moitié avec le Comité des Fêtes de Ménilles.

E- Informations diverse :

- **Supérette place communale** : Monsieur Marchand annonce aux membres du conseil municipal, après avoir consulté la SECOMILE (agence propriétaire de l'immeuble de la place communale), qu'il s'engage à développer son activité de commerce de produits locaux et artisanaux dans le local de l'ancienne supérette place communale à Ménilles sur la moitié de la surface existante. Cette activité viendra compléter l'offre commerciale sédentaire de la commune.

- **agenda** :
 - ☞ Dimanche 13/05/2012 : Bourse aux plantes place de la Fontaine à Ménilles (organisée par Monsieur WALLET responsable des services techniques de la commune de Ménilles)
 - ☞ Dimanche 20/05/2012 : anniversaire (20 ans) du marché dominical à Ménilles dès 10h30 le 20 mai 2012 en présence de Messieurs Bruno LE MAIRE et Pascal LEHONGRE. Animaux et musiciens seront au rendez-vous et un buffet campagnard sera proposé.
 - ☞ Samedi 02/06/2012 : Comme chaque année le Comité des fêtes organise la fête de Ménilles place de la Fontaine, repas prévu dès 19h (réservation recommandée) puis retraite au flambeau et feu d'artifice.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La commission cantine a eu lieu le 16/04/2012. Le système de chauffage de l'école maternelle a été révisé par l'entreprise LACOMME. Les faux plafonds dans la salle de motricité de l'école maternelle ont été refixés correctement par l'entreprise ABRISOL qui avait réalisé les plafonds lors des travaux de rénovation intérieure de l'école maternelle en 2009.

Monsieur D. CONCHON : Arrachage des plantations d'hiver et de printemps et fleurissement estival en cours.

Monsieur J.P POMIES : Les travaux d'aménagement des berges de l'Eure ont débuté le 10 avril dernier et se poursuivent. Ils devraient prendre fin dans la deuxième quinzaine de juin.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le premier juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt quatre mai deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 12

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur JARDIN Eric, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Madame LUCAS Nicole, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 2

Madame ROBIN Françoise (pouvoir à Monsieur MARCHAND Michel)
Monsieur BERNARDIN Gilbert (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)

Etait absent : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. Projet d'aménagement urbain place de l'ancienne fonderie

Monsieur le Maire expose ;

Le groupe EIFFAGE, dans le cadre de la poursuite de la faisabilité de la construction des 55 logements projetés sur les terrains de l'ancienne fonderie, vient de nous communiquer le résultat de deux études ; l'une portant sur la pollution des sols, l'autre sur la résistance des sols ; ces deux études révèlent de fortes contraintes pour la poursuite du projet. En effet ces dernières révèlent une pollution plus importante qu'elle n'avait été estimée initialement (Une centaine de points de pollutions ont été recensés par un cabinet spécialisé et indépendant) ainsi qu'une certaine instabilité du sol. Le coût de la dépollution est estimé à 540 000 € et les travaux de consolidation du sol à 700 000 €. En conséquence de quoi, il est demandé à la commune de Ménilles de revoir le montant proposé pour la cession du terrain à la société EIFFAGE (initialement fixé à 320 000 €). Le conseil municipal, confirmant sa volonté de voir le projet se réaliser dans le cadre du développement de son habitat et de ses commerces mais soucieux également qu'aucun risque sanitaire ne soit pris pour les futurs occupants, par douze voix pour et deux abstentions, charge Monsieur le Maire de négocier à la baisse le prix de vente du terrain et de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

2. Projet de regroupement scolaire

Monsieur le Maire expose ;

Le projet actuellement en phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) est en cours d'étude avant la phase ultime de dépôt de permis de construire. Le projet présenté en 2 phases de réalisation a été retenu par le Département de l'Eure pour la programmation 2012 dans le cadre des financements croisés avec la Préfecture de l'Eure. Cependant pour obtenir ce financement il est indispensable que le projet soit viable dès la 1^{ère} phase de conception. Ainsi il a fallu réviser le plan de financement présenté initialement. Le coût prévisionnel hors taxe s'élève ainsi à 3 227 429,68 €. La participation restant à la charge de la commune serait de 1 440 241,37 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet tel que présenté en phase APD, demande la poursuite du projet ainsi qu'un affinement des enveloppes financières.

3. Acquisition de matériel audio

Le renouvellement du matériel de sonorisation obsolète est à prévoir. Après avoir demandé plusieurs devis il est proposé de retenir celui de l'entreprise Audio System de DOUAINS pour un montant hors taxe de 668,06 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce montant et après réflexion décide de prendre la totalité du coût de l'acquisition à sa charge.

4. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la procédure qui devra être mise en place pour l'élaboration du PLU.

La délibération prise en séance de conseil du 7 octobre 2011 a instauré le lancement de la procédure d'élaboration du PLU sur la commune de Ménilles. Après concertation entre les communes de MENILLES et de CROISY-SUR-EURE, il est proposé de mettre en place une convention pour la constitution d'un groupement de commandes permettant la désignation d'un bureau d'étude chargé d'élaborer le PLU de chacune de ces 2 communes membres de ce groupement. Une aide financière pourra être demandée auprès du Département de l'Eure à hauteur de 40 % du coût hors taxe de cette étude et auprès de la Préfecture. Lors de sa séance en date du 11 mai dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptait la constitution d'un groupement de commande entre les communes de Ménilles et de Croisy-sur-Eure et autorisait la création d'une commission d'attribution (3 titulaires et 3 suppléants) permettant la désignation d'un bureau d'étude.

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de Ménilles à signer la convention constituant le groupement de commande entre la commune de Croisy-sur-Eure et celle de Ménilles. Le groupement cessera d'exister dès lors que le choix du bureau d'étude sera fait. Chaque commune élaborera de façon indépendante son propre PLU.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Ménilles et la DDTM de l'Eure permettant les échanges de données d'urbanismes par voie numérisée afin de faciliter la transmission des informations.

5. Questions diverses

5.1 Assurance multirisque et véhicules automobiles :

Afin d'ouvrir à la concurrence les contrats d'assurance de la commune, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, propose de remettre en cause les contrats actuels et de lancer une nouvelle consultation, dans les domaines de la Multirisque et des assurances des véhicules automobiles.

5.2 Gestion du personnel : contrat groupe sur les risques statutaires :

Monsieur le Maire expose ;

- A ce jour , par convention avec le centre de gestion, la commune, au travers un contrat groupe souscrit auprès de la société DEXIA-SOFCAP, est assurée du remboursement, pour partie, des absences pour raison de santé de son personnel ;
Le contrat actuel tombe à échéance.

Le centre de gestion de l'Eure se propose de reconduire une nouvelle négociation sous forme d'un contrat groupe.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité,

- décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer
- décide, par ailleurs de lancer sa propre consultation auprès d'assureurs indépendants.

5.3 Gestion du personnel – recrutement par voie d'Intérim :

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie et des espaces verts rappelle aux membres du conseil municipal qu'un des agents affecté aux services techniques –espaces verts est arrêté depuis plusieurs jours et que la charge de travail s'accroît. Après concertation préalable en bureau municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de recruter un agent intérimaire pour pallier le manque de personnel et pouvoir assurer le planning de travail relativement chargé en période estivale. Un contrat devra être conclu entre la commune et la société d'intérim mettant à sa disposition un agent. L'agence de travail temporaire retenue est LEADER INTERIM à Pacy-sur-Eure. L'agent intérimaire recruté effectuera sa mission au sein de la collectivité durant la totalité du de l'arrêt de travail de notre agent titulaire même en cas de prolongation d'arrêt. Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré accepte que la commune fasse appeler à l'agence LEADER INTERIM pour recruter un agent intérimaire au sein du service espaces verts et voirie.

5.4 Informations diverses :

Berges de l'Eure :

Un arrêté a été pris le 10 avril dernier n°2012-016 interdisant toute circulation de véhicules motorisés et non motorisés au droit du chantier (sauf pour les véhicules liés au chantier) ainsi que toute circulation et séjour des piétons afin de ne pas dégrader le site. Malgré cette mesure des infractions sont constatées au droit du chantier. Il est rappelé que toute violation de cet arrêté municipal sera sanctionnée et verbalisée.

Construction de 3 maisons :

Le projet de construction de 3 maisons par la SECOMILE rue de Croisy (devant la résidence de la Pagode) est en cours d'élaboration avec le cabinet d'architecture LEMOINE. Le permis de construire a été déposé le 22 avril 2012. L'une de ces 3 maisons pourra accueillir un cabinet médical.

Projet de classe transplantée :

Ce projet recouvre un objectif éducatif, artistique et culturel. Il concerne la classe de CP sur l'année scolaire 2012/2013. Cette démarche à l'initiative de l'enseignante de CP est agréée par la DSDEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) et le Département de l'Eure. Les élèves de CP partiront 5 jours et 4 nuits dans un centre situé dans le département. L'encadrement serait assuré par l'enseignante et deux animateurs agréés. Le projet est en cours d'élaboration et ne sera confirmé qu'en octobre 2012. Le prix à la journée s'élève à 74 € par enfant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour verser une participation financière à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de l'établissement (après subvention du Département de l'Eure et participation des familles), avec un plafond de 700 €.

agenda :

Samedi 02/06/2012 : Comme chaque année le Comité des fêtes organise la fête de Ménilles place de la Fontaine, repas prévu dès 19h puis retraite au flambeau, feu d'artifice et soirée dansante au programme.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La kermesse de l'école élémentaire est prévue le 30 juin 2012 à partir de 14h. Le conseil d'école pour la maternelle aura lieu le 8 juin à 17h30.

Monsieur D. CONCHON : fleurissement estival en cours (parterres fleuris, jardinières et suspensions).

Monsieur B. HOLEC : Les travaux d'enfouissement de réseau électrique et France télécom route de Pacy débuteront mi-juin et dureront 4 mois. La portion de route concernée (à partir de la voie de chemin de fer jusqu'à l'entrée de Pacy) sera condamnée, une déviation sera mise en place rue des Saules pour Ménilles et rue du Général Leclerc pour rejoindre Pacy.

Monsieur J.P POMIES : rappelle la nécessité de condamner l'accès aux véhicules du chemin situé au dessus de la côte blanche pour des raisons de sécurité des riverains. Des dispositions vont être prises pour renforcer la fermeture de la barrière.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 6 juillet 2012 à 20h30**

L'an deux mille douze, le six juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux juillet deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 10

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Madame ROBIN Françoise, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 3

Monsieur JARDIN Eric (pouvoir à Monsieur ROCHETTE Yves)
Monsieur BERNARDIN Gilbert (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)
Madame LUCAS Nicole (pouvoir à Madame LAVIEILLE Noëlle)

Etaient absents : 2

Monsieur LAVAL Bertrand
Monsieur POMIES Jean-Paul

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. Projet d'aménagement place de la Mairie – rue Aristide Briand

Monsieur le Maire expose ;

Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, il apparaît nécessaire d'engager la réfection de la voirie rue Aristide Briand au niveau de la zone pavée comprise entre la Mairie et la boulangerie, d'une part afin de remédier à la déformation de la chaussée actuelle et d'autre part afin d'aménager un accès plus sécurisant pour les piétons qui abordent cette zone.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 9/09/2011 autorisait la consultation afin de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour conduire cette opération. Après avoir consulté plusieurs entreprises Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société SODEREF de SAINT MARCEL pour un montant hors taxe de 4 766,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et toute convention liés à cette opération. S'agissant des études de géomètre, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet CALDEA de VERNON pour réaliser le relevé topographique pour un montant total de 825,00 € hors taxe. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat ou tout document s'y référant.

2. Décision Modificative n°1 au BP 2012 – section fonctionnement

Monsieur le Maire expose ;

Le 19/09/2011 une convention avait été établie entre la commune de Ménilles et la SCI de la Haie des Granges de Ménilles. Cette convention a eu pour objet le règlement par la SCI des frais engagés par la commune dans le cadre de l'extension et du renforcement du réseau ERDF au seul profit de la SCI. La commune de Ménilles par l'intermédiaire du SIEGE (Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure) s'engageait à effectuer le renforcement et l'extension de réseau ERDF, le coût de la participation demandée par le SIEGE étant estimée à 8 779,26 (délibération du 9/09/2011). Après travaux le coût réel de l'opération s'avère moindre que celui indiqué dans l'estimation. Il est par conséquent proposé de restituer la différence correspondante à la SCI de la Haie des Granges. Afin d'engager cette opération comptable, il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget prévisionnel 2012 permettant d'y inscrire les crédits nécessaires : il est proposé d'ajouter 1 000 € à l'article 673 et de diminuer d'autant le montant inscrit au chapitre 022 de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative et charge Monsieur le 1^{er} Adjoint chargé des finances de sa bonne application comptable.

3. Compte-rendu du Comité Syndical du S.I.E.G.E.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical lors de la réunion du 2 juin 2012. Ce document fait état des finances et budgets adoptés par le SIEGE (compte administratif 2011, compte de gestion avec affectation des résultats et budget supplémentaire 2012), des modalités de programmation de travaux, des concessions et compétences attribuées, ainsi que diverses mesures en matière de gestion du personnel. Ce document est rendu public par l'affichage sur les panneaux communaux de Ménilles réservés à cet effet.

4. Compte-rendu d'activité 2011 de la CAPE

Monsieur le Maire de Ménilles présente succinctement le rapport d'activité 2011 de la CAPE. Ce document retrace l'ensemble des actions menées en 2011 par la CAPE pour chacune des compétences qui lui sont dévolues. On notera parmi ces actions et projets le vote à l'unanimité du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) lors du conseil communautaire du 17/10/2011 ; la distribution de plus de 1 000 composteurs individuels ; la réalisation d'un terrain synthétique au stade de Pacy / Ménilles ; le lancement des travaux de construction de la bibliothèque intercommunale de Saint Marcel ; Une fréquentation exponentielle sur le réseau transport urbain et une hausse des fréquentations des transports à la demande (pour plus d'information sur les activités et projets menés par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure consulter le site internet de la CAPE www.cape27.fr).

5. Modification des tarifications de prestations 2012 / 2013

Afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, Monsieur le Maire propose la révision des tarifs des prestations de service public dispensés par la commune.

Après avoir oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les hausses suivantes sur ses prestations, présentées dans les tableaux ci-dessous :

1. Concessions de cimetière :

Pour tout renouvellement et nouvelle attribution de concession à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Augmentation de 2 % appliquée

Concession	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
- 50 ans « renouvelable » :	152 €	(149 €)
- 30 ans « renouvelable » :	76.5 €	(75 €)
- caverne 15 ans :	44 €	(43 €)

2. Cantine et garderie des écoles :

A compter du 1^{er} septembre 2012 : application du taux de 1,5 % correspondant à un taux volontairement inférieur à l'évolution moyenne des prix à la consommation sur l'année écoulée (de 1,9 % selon l'INSEE) afin de limiter l'augmentation supportée par les familles.

Cantine et Garderie Primaire ou Maternelle	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
Cantine élémentaire :	3.89 €	(3.83 €)
Cantine maternelle :	2.87 €	(2.83 €)
Garderie maternelle et primaire :	0.85 €	(0.84 €)

3. Prix des places de marché dominical :

A compter du 1^{er} septembre 2012 :

Marché	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
Place de marché : (par mètre linéaire) pour les volants	1.80 €/m	(1.75 €)
Prix du mètre linéaire pour les permanents (x nb de mètres et nb de dimanches dans le mois)	1.15 €/m	(1.10 €)

4. Participation scolaire des enfants hors commune :

Année scolaire 2012/2013 : augmentation de 2 % appliquée

	Nouveaux tarifs 2012/2013	Anciens tarifs 2011/2012
Ecole Maternelle	881 €	(864 €)
Ecole Élémentaire	435 €	(426 €)

5. location de la salle des fêtes :

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de modification des tarifs assujettis aux 2 salles communales comme suit et applicable pour les réservations faites à compter du 1^{er} septembre 2012 :

	Location à la journée		Week end	
	tarif actuel	Nouveau tarif	tarif actuel	Nouveau tarif
Salle C (120 personnes maximum)	250 €	255 €	450 €	459 €
Salle B (50 personnes maximum)	130 €	133 €	250 €	255 €

Consommables	Anciens tarifs	augmentations	Nouveaux tarifs
Location vaisselle	1.35 €	+ 2%	1.38 €
Casse vaisselle	1.66 €	+ 2 %	1.69 €
Electricité / KWh	0.155 €	/ coût réel	0.160 €
Gaz / m3	0.770 €	/ coût réel	0.804 €
Location chaise / unité	0.51 €	+ 2%	0.52 €

6. Attribution des bons de Noël

Monsieur Le Maire propose de reconduire l'offre d'un bon de Noël aux enfants du personnel communal et des élus. Les montants sont proposés comme suit :

Enfants de 0 à 4 ans : 31 € ; de 5 à 8 ans : 37 € ; et de 9 à 12 ans inclus : 47 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour reconduire la délibération pour le Noël 2012.

7. Questions diverses**7.1 Projet de regroupement scolaire :**

Dans le cadre du projet d'extension de l'école maternelle sise au Clos d'Enneval pour accueillir la future école élémentaire, une division foncière doit être réalisée sur la parcelle ZE 1 et 2. Pour ce faire, et après consultations, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet de géomètres CALDEA de VERNON pour un montant de 1 625 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser cette division foncière, charge la société CALDEA d'établir les plans de la division et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, tout mandat, toute convention ou tout document permettant la réalisation de cette opération.

7.2 Projet de construction d'un cabinet médical :

En discussion avec le bailleur social, la SECOMILE, compte tenu de la situation de pénurie de médecins sur la commune de Ménilles, Mr le Maire, souhaitant préparer l'avenir, propose la construction d'un cabinet médical pour trois praticiens, avec bureau d'accueil et salle d'attente commune, parking attenant, sur le terrain jouxtant l'immeuble de la place communale, rue de croisy. Cette offre viendrait compléter l'installation prévue à court terme d'un cabinet de kinésithérapie, et d'une infirmière ; Cette orientation est approuvée à l'unanimité du Conseil Municipal.

7.3 Projet de construction de 55 logements :

Après plusieurs mois de tractation, d'études de faisabilité ou non du projet de construction de 55 pavillons projeté par le groupe EIFFAGE nous voici arrivés aux termes des négociations et des conclusions.

1. Le groupe EIFFAGE réaffirme sa volonté et son engagement de construire ces 55 pavillons sur la commune de Ménilles.
2. Les études de sols, de pollution et géotechnique, viennent lourdement grever l'équilibre financier du projet.
3. En conséquence de quoi il est demandé à la commune de Ménilles de céder son terrain pour une valeur de 150 000 € H.T. montant inférieur de plus de la moitié de ce qui était prévu initialement.
4. Toutes ces phases de négociation ont été abordées à différents moments de la vie de la commune et notamment lors des conseils municipaux de janvier 2012, février 2012, avril 2012 et juin 2012 et plus précisément :
 - Délégation du 13 janvier 2012 portant déclassement de 69 ml de la rue de la Gare (VC n°52) afin de les réintroduire dans le domaine privé de la commune et de pouvoir ensuite les inclure dans le projet d'aménagement ;
 - Délégation du 03 février 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer une promesse de vente pour les terrains cadastrés AC 109, AC 202, AC 231, AC 284 et le terrain constitué des 69 ml de la VC 52 dont le numéro de cadastre n'est pas encore attribué (prix de cession envisagé : 320 000 € H.T) ;
 - Délégations du 13 avril 2012 autorisant Monsieur le Maire à entrer en négociation avec des propriétaires riverains de l'opération d'aménagement de la gare, de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SODEREF de Saint Marcel et de confier à l'entreprise CALDEA de Vernon le soin d'effectuer un relevé topographique, aux fins de création d'une nouvelle voie d'accès vers ce nouvel ensemble immobilier ;
 - Délégation du 1er juin 2012 autorisant Monsieur le Maire, au vu des résultats des études de sols (portance et pollution), de négocier à la baisse le montant de la vente tout en préservant les intérêts de la commune.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité,

- Considérant le coût d'acquisition initial des terrains en 1997 ;
- Considérant son engagement auprès de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure dans le cadre du PLH ;
- Considérant le projet d'aménagement de 55 logements conforme à son souhait de densification du centre bourg ;
- Considérant l'apport positif de cette nouvelle population auprès du commerce local et de ses écoles ;
- Considérant les résultats de l'étude géotechnique et les résultats de l'étude de pollution des sols avec l'impérieuse nécessité d'y remédier.

1. Confirme son souhait de voir se réaliser cette opération d'aménagement ;
2. Confirme le déclassement d'une partie de la VC 52 sur 69 ml, considérant que cette voie en impasse n'est plus affectée au service public depuis les années 90 et qu'elle est depuis en situation de friche ;
3. Confirme la vente du terrain d'assiette propriété de la commune, représentée par les parcelles suivantes :
 - AC 109 lieu-dit le village pour une superficie de 21a55
 - AC 202 lieu-dit le village pour une superficie de 0a17
 - AC 231 lieu-dit le village pour une superficie de 01a94
 - AC 284 lieu-dit le village pour une superficie de 42a42

Ainsi qu'une partie de la rue de la Gare VC 52, sur 69 ml, déclassée de la voirie publique, et réintroduite dans le domaine privé de la commune afin de faciliter cette opération par délibération du 13 janvier 2012.

4. Accepte de céder ce terrain d'assiette au prix de 150 000 € H.T à la Société EIFFAGE IMMOBILIER NORMANDIE CENTRE ;
5. Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de vente, procédure et mandat, permettant l'aboutissement de cette transaction foncière et la réalisation de cet aménagement.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La kermesse de l'école élémentaire s'est déroulée le 30 juin dernier. Le conseil d'école pour la maternelle a eu lieu le 8 juin et celui de l'école élémentaire le 15 juin. Le 5 juin dernier Monsieur le Maire en présence de Madame ROBIN, Adjointe aux affaires sociales, a reçu en Mairie les élèves de la classe de CE1 (classe de Mme GAUDET) dans le cadre de l'initiation à la citoyenneté, afin de leur présenter ce qu'est une mairie, quel est le rôle du Maire et des élus municipaux.

Monsieur D. CONCHON : acte de vandalisme constaté sur l'abribus situé aux Sablons dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 juillet.

Monsieur B. HOLEC :

Maisons fleuries : Le jury du concours de maisons fleuries a effectué un premier passage sur la commune de Ménilles le samedi 30 juin dernier.

TNT : Le 3 juillet dernier notre commune (comme l'ensemble des communes rattachées à l'émetteur de télévision de Rouen) a subi des changements de fréquences dans le cadre du projet de déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) permettant ainsi d'augmenter la couverture de certaines chaînes de la TNT. Pour tous les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau individuelle ou collective, il est nécessaire de lancer une recherche et mémorisation des chaînes après le 3 juillet pour retrouver tous leur programme.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 7 septembre 2012 à 20h30**

L'an deux mille douze, le sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois septembre deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 11

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur JARDIN Eric, Madame LUCAS Nicole, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 1

Madame PORTIER Michèle (pouvoir à Monsieur MARCHAND Michel)

Etaient absents : 3

Monsieur LAVAL Bertrand

Monsieur GRAFFIN Mickaël

Madame PICHON (ROBIN) Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur CONCHON Daniel

1. Délégation de compétence en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire expose ;

L'article 422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le maire est intéressé à un projet (d'urbanisme) faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Cette disposition s'applique pour lui-même, mais aussi, par jurisprudence, à l'ensemble des membres de sa famille. Il convient donc de désigner un membre du Conseil Municipal pour suppléer Monsieur le Maire dans ses fonctions d'urbanisme, pour les cas évoqués ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part à la délibération, à l'unanimité, attribue cette délégation de compétence à Monsieur MARCHAND Michel, 1^{er} Adjoint au Maire de la commune, en matière d'urbanisme lorsque Monsieur le Maire pourrait se trouver intéressé par une demande. Monsieur MARCHAND est autorisé à signer tout acte ou document d'urbanisme au lieu et place de Monsieur le Maire dans la condition décrite ci-dessus.

2. Travaux de voirie

Monsieur le Maire expose ;

Les travaux de réfection réalisés par l'entreprise GATIBA sur le mur de délimitation entre les parcelles AC 203 et AC 124 pris en charge par la commune de Ménilles (conf. délibération du 9/09/2011) nécessitent un supplément.

En effet une réfection doit être faite sur une longueur supplémentaire de 3 m 20 sur ce mur portant ainsi le montant des travaux à 15 023 € H.T au lieu de 13 682,30 € prévus initialement (soit 1 340,70 € en supplément).

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte le coût généré par ce supplément de travaux à hauteur de 1 340,70 € H.T et charge Monsieur le Maire de signer tout avenant, mandat et document s'y référant.

3. Mise en réseau de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose ;

Comme cela a été évoqué lors du conseil municipal du 4 novembre 2011, afin de préserver l'activité de la bibliothèque de Ménilles et conserver son attractivité, il a été proposé d'intégrer le système de réseau informatique des bibliothèques de la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure). Trois sites sont concernés par cette opération : Ménilles, Breuilpont et la Chapelle-Réanville. Cette mise en réseau passe par une intégration informatique. Des installations sont à prévoir et leur coût qui sera supporté par la commune (ordinateur, douchette, logiciels, étiquettes...) s'élève à 2 550 € H.T.

Un dossier de subvention pourra être déposé auprès du Conseil Général de l'Eure et de la DRAC permettant ainsi une aide financière pour cette opération.

Au moment où cette installation sera efficiente (après l'informatisation des collections), il sera demandé de délibérer sur l'harmonisation des tarifs d'inscription pour l'ensemble du réseau des bibliothèques.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en charge le montant lié à ces installations soit 2 550 € H.T pour la commune de Ménilles ; autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et de la DRAC ; et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et tout autre document s'y référant.

4. Projet de construction des 55 logements

Monsieur le Maire expose ;

La commune de Ménilles cède le terrain d'assiette à hauteur de 150 000 € H.T au groupe EIFFAGE. La signature de l'acte de vente est prévue le 11 septembre 2012 et le début des travaux devrait intervenir dès le 15 septembre prochain.

En outre il est demandé par le Groupe EIFFAGE, responsable du projet de construction d'un lotissement de 55 logements place de l'Ancienne Fonderie, que la commune de Ménilles s'engage sur la reprise des voiries et espaces verts inclus dans ce projet de construction. Ces parties communes ne pourront être reprises qu'après achèvement complet des travaux et vérification de leur conformité technique. Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte sur le principe la reprise de ces voies et espaces verts dans le domaine privé de la commune. Les numéros des voies et parcelles seront précisés ultérieurement.

5. Point sur la réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire expose ;

Les communes de Ménilles et de Croisy regroupées ont lancé l'appel d'offre pour la conduite et animation portant sur l'élaboration d'un PLU propre à chacune de ces communes. Les entreprises qui désiraient se porter candidates avaient jusqu'au 6 septembre

dernier 16h pour transmettre leur dossiers de candidature. Cinq entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 18h en mairie de Ménilles. L'attribution du marché interviendra après l'analyse des offres.

6. Assurances de la commune

Monsieur Le Maire expose ;

Après avoir lancé une nouvelle consultation en matière de contrats d'assurance et avoir remis en cause notre contrat actuel Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le tableau comparatif des prix. Après analyse, peu de différences ressortent entre les différentes propositions. Suite à cela il est décidé de maintenir notre partenariat avec la société ALLIANZ. Des ajustements de contrats seront engagés au vu des nouvelles propositions de cette compagnie.

7. Questions diverses

7.1 Réunion publique :

Une réunion d'information est organisée le jeudi 20 septembre 2012 à 20h30 à la salle du Moulin (petite salle 1^{er} étage) 19 rue aux Honfroys par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure en partenariat avec la mairie de Ménilles sur la thématique de l'énergie et du bâti. Des conseillers info-énergie seront présents pour répondre aux questions des administrés (renseignements : 02.32.59.25.70 – eie@alec27.fr)

7.2 Aménagement des berges de l'Eure :

L'entreprise NAUDET et CIE REBOISEMENT subit des retards sur le planning d'exécution des travaux, le mobilier urbain n'est pas complètement livré et installé.

Un arrêté municipal permanent va être pris interdisant l'accès à tout véhicule à moteur (sauf dérogation engins de voirie communaux) et aux cavaliers afin de préserver la qualité de ce nouvel équipement communal.

7.3 Projet de construction d'un cabinet médical :

Monsieur le Maire expose ;

Par délibération du 06/07/2012, le Conseil Municipal avait accepté de transformer le projet de construction présenté par la Secomile, de trois logements à proximité de la place communale, par la construction d'un cabinet médical. Ce choix émanant de la Commune, la société SECOMILE responsable du projet, demande à la Commune de Ménilles de prendre en charge, pour moitié, les frais d'architecte liés à l'étude initiale du projet qui ne sera pas réalisé. Le montant total de ces honoraires est de l'ordre de 18 000 €, soit une somme de 9.000 € restant à charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, considérant la priorité qui doit être faite à la réalisation de ce cabinet médical, accepte de prendre en charge les honoraires de l'architecte pour un montant maximum de 9 000 €, charge Monsieur le Maire de négocier à la baisse ce montant, charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et tout document s'y référant.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : La rentrée des classes qui a eu lieu le mardi 4 septembre 2012 pour les écoles élémentaires et maternelle s'est bien déroulée.

Monsieur D. CONCHON : Suite à l'arrêté interdisant l'arrosage entre 10h et 20h les services techniques et espaces verts ont dû modifier leur planning de travail, l'arrosage se fait désormais plus tôt.

Monsieur B. HOLEC :

Maisons fleuries : Le jury du concours de maisons fleuries effectuera son deuxième passage sur la commune de Ménilles le samedi 15 septembre 2012.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 5 octobre 2012 à 20h30**

L'an deux mille douze, le cinq octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier octobre deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 13

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame PICHON (ROBIN), Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur GRAFFIN Mickaël, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur JARDIN Eric, Madame LUCAS Nicole, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 1

Monsieur COURTAT Didier (pouvoir à Monsieur JARDIN Eric)

Etaient absents : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. Projet de regroupement scolaire

Monsieur le Maire expose ;

1.1. Dossier de consultation des entreprises :

Dans le cadre du projet de construction THPE et HQE d'une école élémentaire, d'une salle de restauration, et la modification d'une partie de l'école maternelle à Ménilles, une consultation d'entreprises est ouverte depuis le 3 octobre 2012. Ce marché de travaux en procédure MAPA est découpé en 14 lots (1. Désamiantage – gros œuvre ; 2. Charpente bois ; 3. Etanchéité ; 4. Couverture ardoise ; 5. Menuiseries extérieures aluminium ; 6. Métallerie ; 7. Cloisons – doublage – faux plafonds ; 8. Menuiserie intérieure ; 9. Peinture ; 10. Sols souples – carrelage ; 11. Chauffage – ventilation – plomberie ; 12. Equipement de cuisine ; 13. Electricité et 14. VRD – Aménagements extérieurs). La date limite de réception des candidatures est fixée au 23 octobre 2012 à 12h.

Le dossier, tel que présenté à l'état d'avant projet détaillé, indique un coût objectif prévisionnel actualisé de 3 246 974,66 € H.T (après avoir été réévalué avec les valeurs de septembre 2012) dont 2 489 049,66 € de travaux. Le projet est décomposé en 2 tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle, puisque pour obtenir un financement il est indispensable que le projet soit viable dès la 1^{ère} phase de conception. La commune de Ménilles ayant obtenu les subventions suivantes : 500 000 € de l'Etat au titre de la DETR – 920 000 € du Département et 20 000 € du Ministère de l'Intérieur, 1 181 437,03 € restent à sa charge (contre 1 440 241,37 € en juin 2012). Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet détaillé tel qu'il a été actualisé et tel que soumis sous forme de DCE à la consultation des entreprises ; approuve le coût objectif prévisionnel de l'opération arrêté à 3 246 974,66 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département de l'Eure pour la 2^{ème} tranche dite tranche conditionnelle.

1.2. Diagnostic amiante et plomb :

Quatre entreprises ont été consultées, deux ont répondu. Sur ces deux entreprises candidates, il est proposé de retenir l'entreprise GEODEM de BOURGHEROULDE pour un montant de 3 280,00 € H.T. dont 670 € pour le diagnostic plomb. Le conseil municipal, après avoir oui et délibéré, à l'unanimité accepte de retenir GEODEM pour 3 280 € H.T. et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat ou tout document s'y référant.

2. Aménagement des berges de l'Eure

Monsieur le Maire expose ;

Les travaux touchent à leur fin, il reste deux pontons à installer, les arbres et arbustes morts à remplacer, les tables et poubelles à re-sceller, les panneaux indicatifs du parcours sportif qui ont tous été dérobés à remplacer, les prairies fleuries à refaire.

Afin de préserver ce nouvel aménagement paysager, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures en ce sens.

En effet, l'arrêté municipal n°2012-028 du 14/09/2012 stipule que l'accès à l'espace piétonnier situé le long des berges de l'Eure « est exclusivement réservé aux piétons et cyclistes roulant au pas, les chiens tenus en laisse sont admis. Sont interdits la circulation des véhicules à moteurs (auto, moto, quads...) et les chevaux ».

Enfin au niveau des deux entrées les accès seront aménagés tout en permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite par l'installation de passes à piétons puis en vue de protéger les haies et empêcher tout autre accès aux berges des lisses de clôtures en bois seront posées. Après consultations de plusieurs entreprises il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise AUZOUX CLOTURES de Saint Cyr la Campagne pour un montant hors taxe de 3 274,85 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise AUZOUX pour 3 274,85 € H.T. et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et tout autre document s'y référant.

3. Gestion du personnel

Monsieur le Maire expose ;

Depuis la formation dispensée récemment aux agents des écoles sur la sécurité et l'hygiène alimentaire en restauration scolaire, il en ressort un certain nombre de préconisations à suivre de façon impérative (ex : prises des températures régulières dans les plats...). Ceci ajouté aux restructurations de service opérées en septembre 2010 implique une charge de travail supplémentaire. La durée hebdomadaire de service correspondant au poste de l'agent chargé de la préparation des repas et de leur valorisation en restaurant scolaire doit être réévaluée : il est proposé de passer d'un contrat hebdomadaire de 27 h à 31h.

De même le poste de l'agent chargé du service des repas et de l'entretien au restaurant scolaire de la maternelle doit également subir une modification de la durée hebdomadaire de service passant ainsi de 20h à 21h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces augmentations de durée et charge Monsieur le Maire de signer tout contrat, tout mandat et tout autre document s'y référant.

4. Questions diverses

4.1 Téléthon 2012 :

Un repas de gala est organisé le 25 novembre prochain à la salle communale de Jouy-sur-Eure dans l'espoir de réunir des fonds pour la recherche.

4.2 Bulletin d'information :

Une lettre d'information sera distribuée à tous les résidents de la commune faisant état des divers projets de constructions et aménagements prévus sur la commune dans les mois à venir : constructions de 55 logements place de l'ancienne fonderie, construction d'une école élémentaire et modification de l'école maternelle, construction d'un cabinet médical pouvant accueillir 3 praticiens rue de Croisy (à l'entrée de la résidence de la Pagode).

Les plans des 55 logements et du groupe scolaire sont disponibles à la consultation de tous en mairie.

4.3 Local médical :

Place communale un cabinet de masseur kinésithérapeute s'est installé et un cabinet d'infirmière devrait ouvrir ses portes en fin d'année.

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : Le prochain conseil de l'école maternelle aura lieu le 15/10 à 18h et celui de l'école élémentaire le 23/10 à 18h. La prochaine commission cantine se réunira lundi 8/10.

Monsieur D. CONCHON : Arrachage des plantations estivales, nettoyages des sentes et chemins faits.

Présentation de plusieurs devis concernant : la pose de panneau de signalisation d'une part, la pose de sanisettes d'autre part. Le conseil municipal accepte ces devis d'un montant de 1 413 € H.T avec l'entreprise DISCOUNT COLLECTIVITES pour la signalisation et 2 020 € H.T avec l'entreprise IPC pour les sanisettes et qui seront financé par la section investissement du budget communal.

Monsieur B. HOLEC :

Maisons fleuries : la remise des prix du concours des maisons fleuries 2012 se déroulera en mairie de Ménilles le 26/10 à 18h30.

Les travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique rue de Pacy se poursuivent : ils sont terminés sur la partie MENILLES et devraient prendre fin dans un mois pour la partie PACY.

Madame M. PORTIER : le marché lancé pour recruter un cabinet d'étude en vue de la réalisation des PLU des communes de Ménilles et de Croisy est en cours d'attribution : les 3 entreprises présélectionnées doivent être rencontrées par la commission d'analyse des offres avant l'attribution définitive du marché.

Monsieur E. JARDIN : Evocation de la lettre reçu d'un administré à propos de la construction d'un garage chemin Latéral Sud. Dossier en cours d'instruction selon les procédures réglementaires prévues au POS (Plan d'occupation des Sols) de la commune. La sécurisation de la barrière du passage à niveau situé doit être réclamée aux services des Chemins de Fer.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois novembre deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 10

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Monsieur MARCHAND Michel, Madame PICHON (ROBIN), Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur JARDIN Eric, Madame LUCAS Nicole, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 3

Madame PORTIER Michèle (pouvoir à Monsieur CONCHON Daniel)

Monsieur GRAFFIN Mickaël

Monsieur POMIES Jean-Paul

Etaient absents : 2

Monsieur LAVAL Bertrand

Monsieur HOLEC Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Michel

1. P.L.U. : Choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire expose ;

Les communes de Ménilles et de Croisy regroupées ont lancé l'appel d'offre pour la conduite et animation portant sur l'élaboration d'un PLU propre à chacune de ces communes. Les entreprises qui désiraient se porter candidates avaient jusqu'au 6 septembre dernier 16h pour transmettre leur dossiers de candidature. Cinq entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 18h en mairie de Ménilles. Le résultat de l'analyse des offres faite par la commission d'appel d'offre le 7 novembre dernier est le suivant : l'entreprise retenue pour ce marché est l'entreprise ENVIRONNEMENT CONSEIL d'Evreux avec une note de 94,74 sur 100 pour une offre d'un montant de 21 615,75 € HT pour le PLU de Ménilles et 19 812,00 € H.T pour Croisy. Il y a lieu, dès aujourd'hui, de valider le choix du bureau retenu par la commission d'attribution. Par ailleurs, au vu de l'application du décret n°2012-995 du 23 août 2012, et après confirmation auprès de la DREAL, il est apparu nécessaire que ces deux communes ayant sur leur territoire un site Natura 2000 soient tenues de conduire en parallèle à la mise en place du PLU, une étude dite « d'évaluation environnementale ». Après consultations, le cabinet Environnement Conseil, propose une offre dont le montant s'élève à 5 095 € H.T. Le Conseil Municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer le choix de la commission d'attribution et de retenir l'entreprise ENVIRONNEMENT CONSEIL d'EVREUX pour un montant de 21 615,75 € H.T. pour le PLU de Ménilles ; décide de confier l'étude d'évaluation environnementale au cabinet Environnement Conseil pour un montant de 5 095 € H.T ; autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, tout mandat ou tout autre document se référant à ce dossier ; autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département de l'Eure pour la totalité des travaux engagés, soit 21 615,75 € H.T + 5 095 € H.T, soit la somme de 26 710,75 € H.T.

2. Projet de regroupement scolaire

Monsieur le Maire expose ;

Dans le cadre de la construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire et l'aménagement d'une partie de l'école maternelle, la commune a procédé à une consultation d'entreprises en procédure adaptée le 3 octobre 2012. Le marché comprenait 14 lots. L'ouverture des offres a eu lieu le 24 octobre 2012 ; le lot N°11 (chauffage / ventilation / plomberie) n'a reçu aucune candidature, une nouvelle consultation doit être relancée. Après présentation du rapport d'analyse des offres en date du 7 novembre 2012, la Commission d'appel d'offre propose de valider les 13 lots dits fructueux dont le montant total HT s'élève à la somme de 1 688 107,92 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des travaux attribués à 1 688 107,92 € HT, soit 2 018 977,07 € TTC ; approuve le montant total prévisionnel des travaux à 2 042 013,12 € HT (incluant l'estimation du lot chauffage pour la somme de 353.905,20 € HT), soit 2 442 247,69 € TTC ; autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés des travaux au nom et pour le compte de la Commune de MENILLES ; autorise Monsieur le Maire, à signer les avenants aux marchés de travaux précités, dans la limite d'une augmentation de 5 % par marché ; Approuve le plan de financement prévisionnel du projet global dont le montant s'élève à la somme de 2.019.129,16 € HT pour la tranche ferme et 780.808,95 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 2.763.938,11 € HT soit 3.305.670,11 € TTC

3. Mise en réseau de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose ;

Afin d'intégrer le réseau des bibliothèques de la CAPE il est nécessaire de mettre à niveau l'équipement informatique de notre bibliothèque (ordinateur, douchette, logiciels, étiquettes...) dont le montant total s'élève à 4 200 € H.T.

Un dossier de subvention pourra être déposé auprès du Conseil Général de l'Eure et de la DRAC permettant ainsi d'obtenir une aide financière pour cette opération. Au moment où cette installation sera efficiente (après l'informatisation des collections), il sera demandé de délibérer sur l'harmonisation des tarifs d'inscription pour l'ensemble du réseau des bibliothèques.

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte le montant lié à ces installations soit 4 200 € H.T ; autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et de la DRAC ; et charge Monsieur le Maire de signer tout acte, tout mandat et tout autre document s'y référant. Cette décision annule et remplace la décision du 07/09/2012.

4. Questions diverses

4.1 dette irrécouvrable :

A la demande de Madame la Receveuse Municipale de la Trésorerie de Pacy-sur-Eure qui après avoir effectué les poursuites d'usage, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 223,72 € au compte 6541 « créances irrécouvrables » du budget

primitif 2012. Le Conseil Municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte d'inscrire cette opération au BP 2012 et charge Monsieur le Maire de signer tout mandat et tout document s'y référant.

4.2 Œuvre sociale :

Dans le cadre des animations de fin d'année destinées aux enfants du personnel et des élus de la commune, il est proposé d'accueillir à cette occasion une animation de magie. Le montant de cette prestation s'élève à 400 € pour une durée d'environ 1 heure. Le Conseil Municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, accepte d'intégrer à la soirée de Noël cette animation pour un montant de 400 € (TVA non applicable).

Remarques diverses :

Monsieur M. MARCHAND : Le conseil de l'école maternelle a eu lieu le 15/10 à 18h. Une présentation du projet de construction de l'école élémentaire, d'un restaurant scolaire et l'aménagement d'une partie de l'école maternelle a pu être faite à cette occasion. L'ensemble du corps enseignant a par ailleurs manifesté toute sa satisfaction dans les relations entre la municipalité et l'École ; Le même constat a pu être fait lors du conseil de l'école élémentaire du 23/10/2012.

Monsieur D. CONCHON : Les travaux d'aménagement des berges de l'Eure sont terminés. Les deux pontons ont été installés et les clôtures mises en place. Il reste à recevoir et installer l'ensemble des panneaux d'information et de signalisation ainsi que les sanisettes.

La cérémonie du 11 novembre cette année débutera par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Ménilles puis Croisy sur Eure et enfin Vaux sur Eure (messe et dépôt de gerbe au monument aux morts).

Monsieur G. BERNARDIN : Une réunion cantonale de préparation des programmes de travaux 2013 du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) est prévue le 14 novembre 2012. Au cours de cette réunion il sera demandé d'intégrer au programme 2013 des travaux d'éclairage public rue Aristide Briand.

Madame F. ROBIN : Le repas des anciens de la commune aura lieu le 1^{er} décembre 2012.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 7 décembre 2012 à 20h30**

L'an deux mille douze, le sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ménilles s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente novembre deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15**Etaient présents : 12**

Monsieur ROCHETTE Yves, Monsieur CONCHON Daniel, Madame PICHON (ROBIN), Monsieur BERNARDIN Gilbert, Monsieur COURTAT Didier, Monsieur HOLEC Bernard, Monsieur POMIES Jean-Paul, Monsieur JARDIN Eric, Madame LUCAS Nicole, Madame PORTIER Michèle, Madame MORVAN Virginie et Madame LAVIEILLE Noëlle.

Etaient excusés : 2

Monsieur MARCHAND Michel (pouvoir à Madame PICHON Françoise)

Monsieur GRAFFIN Mickaël (pouvoir à Monsieur ROCHETTE Yves)

Etait absent : 1

Monsieur LAVAL Bertrand

Secrétaire de séance : Madame PICHON (ROBIN) Françoise

1. Résidence « Les Pinsons » - transaction foncière

Monsieur le Maire expose ;

Il est proposé que la commune de Ménilles reprenne, dans son domaine privé, la voirie interne du lotissement « les Pinsons ».

Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition faite ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, tout mandat ou tout autre document se référant à ce dossier.

2. Décisions Modificative N°2

Monsieur le Maire expose ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	204181	ONA	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel ...	9 100.00
9 100.00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21312	ONA	Bâtiments scolaires	-9 100.00
-9 100.00				

3. Décision Modificative N°3

Monsieur le Maire expose ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du crédit supplémentaire suivant, sur le budget de l'exercice 2012 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2315	OPFI	Immos en cours-inst.techn.	3 950.00
TOTAL				
3 950.00				

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	3 950.00
TOTAL				
3 950.00				

4. Gestion du personnel :

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 1er juin 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant : Il est proposé de retenir la société SOFCAP / CNP (société auprès de laquelle la commune est par ailleurs déjà engagée depuis de nombreuses années) pour un contrat d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition selon le contrat qui lui a été présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, tout mandat ou tout autre document se référant à ce dossier.

5. Gestion du personnel : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose ;

Considérant la nécessité de créer un emploi supplémentaire correspondant au grade de rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, suite à la proposition de promotion interne à compter du 01/01/2013 accordée à l'un des agents du service administratif (secrétariat de Mairie) de la commune de Ménilles. Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et applicable à compter du 01/01/2013.

6. Questions diverses

6.1 Recensement de la population 2013 :

Monsieur le Maire propose, concernant la rémunération des trois agents recenseurs qui effectueront ce travail pendant une période d'environ un mois, de verser pour chaque agent recenseur une rémunération équivalente au SMIC, sur la base de 35 heures, plus une prime de 110 € supplémentaire pour les agents qui auront effectué de manière satisfaisante le travail demandé. Le conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, tout mandat ou tout autre document se référant à ce dossier.

Remarques diverses :

Monsieur D. CONCHON : les illuminations de Noël ont pu être installées par l'entreprise CITEOS à la fin du mois de novembre.

Madame F. PICHON : CCAS : La distribution des colis aux personnes âgées de 70 ans et plus est prévue les 21 et 22 Décembre 2012. Le repas des anciens de la commune de Ménilles organisé par le CCAS s'est déroulé le samedi 4 décembre 2012 avec succès.

Monsieur E. JARDIN : La chambre France Télécom située avant le rétrécissement de la voie, rue Aristide Briand, s'affaisse, et la chaussée autour se déforme. Cette déformation doit être à nouveau signalée à la Direction Départementale des Routes qui est responsable de la voirie cette voie étant une route départementale (RD 836).